

**Le 2 novembre 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la sept centième treizième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

**SONT PRÉSENTS:** Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

---

**2015-11-473 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU** que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

---

**2015-11-474 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** les procès-verbaux du 5 et 26 octobre 2015 soient adoptés tels que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

---

**2015-11-475 Comptes payés**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Marc Louis-Seize**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 531 948.84 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-15-10, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 12	255 900.16 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>255 900.16 \$</b>
<b>LOCATION CRÉDIT</b>	
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)	738.92 \$
F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Incendie)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	119 208.00 \$
ASS GREAT WEST (Septembre)	11 612.67 \$
ESSO (Septembre)	8 311.74 \$
<b>SALAIRE DU</b>	
24 sept. 2015	16 003.60 \$
1 oct. 2015	16 397.11 \$
8 oct. 2015	15 473.90 \$
15 oct. 2015	15 823.67 \$
REMISE PROVINCIALE (Septembre)	36 618.60 \$
REMISE FÉDÉRALE (Septembre)	16 237.72 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>515 911.73 \$</b>
CONSEIL (Octobre)	8 143.31 \$
POMPIERS (Septembre)	4 807.87 \$
PR (Septembre)	3 085.93 \$
<b>TOTAL</b>	<b>531 948.84 \$</b>

Adoptée à la majorité

#### **Rapport du maire sur la situation financière**

M. le Maire, Robert Goulet, dépose, tel que prévu par l'article 955 du Code municipal du Québec, son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

#### **2015-11-476 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un poste de travail informatique**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un poste de travail informatique supplémentaire pour le service d'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Marc Louis-Seize**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense de 1 550 \$ plus taxes pour l'achat, la configuration et l'installation d'un nouveau poste informatique de marque **Lenovo**, modèle **ThinkCentre M83 10AM - SFF Pro** et d'un moniteur de marque **Lenovo**, modèle **ThinkVision E2223s** incluant une licence Office 2016 Affaires et un anti-virus.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « Affectation aux activités d'investissement ».

**DE PLUS**, afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant : le poste 03-60000-000 « Affectation aux activités d'investissement » est augmenté de 1 600 \$ et le poste 02-19000-998 « Imprévus » est diminué du même montant.

Adoptée à la majorité

**2015-11-477 Autorisation d'une dépense pour le prolongement du réseau d'Hydro-Québec sur le chemin Henri-Chartrand**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé que le réseau d'Hydro-Québec soit prolongé sur le chemin Henri-Chartrand afin de desservir les derniers terrains de la phase 2 du parc d'affaires municipal ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce projet, Hydro-Québec a produit une évaluation de coût préliminaire avec un niveau de précision de 30% ;

**ATTENDU QUE** ladite évaluation de coût au montant de 18 500 \$ représente la contribution de la Municipalité au projet ;

**ATTENDU QUE** cette contribution est remboursable à la Municipalité lorsque des branchements sont faits au réseau ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit signer ladite évaluation de coût afin de permettre la poursuite du projet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense approximative de 18 500 \$ plus taxes pour le prolongement de réseau d'Hydro-Québec sur le chemin Henri-Chartrand et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'évaluation de coût préliminaire relative à ce projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le surplus affecté relatif au parc d'affaires.

Adoptée à la majorité

**2015-11-478 Autorisation d'acquérir des servitudes de drainage et de droit de passage dans le projet Les Belvédères de L'Ange-Gardien**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'acquérir deux servitudes de drainage et une servitude de droit de passage temporaire relative au rond-point du chemin des Plouffe dans le projet « Les Belvédères de L'Ange-Gardien » ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Prud'homme**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise l'acquisition de deux servitudes de drainage et une servitude de droit de passage temporaire relative au rond-point du chemin des Plouffe dans le projet « Les Belvédères de L'Ange-Gardien » sur des parties des lots 5 458 912 et 5 458 909 ou des lots non officiels remplaçant ceux-ci le tout conformément aux descriptions techniques préparées par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous ses minutes 18 245, 18 246 et 18 405.

**DE PLUS,** ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude relatif à ces acquisitions, tel que préparé par Me Manon Brazeau, notaire.

Adoptée à la majorité

**2015-11-479 Autorisation de contracter un emprunt temporaire**

---

**ATTENDU QUE** le Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) a été mis en vigueur à l'automne 2014 ;

**ATTENDU QU'**en vertu de ce programme, la municipalité de L'Ange-Gardien bénéficiera d'une aide financière de 1 634 808 \$ pour les cinq années du programme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déjà réalisé plus de 600 000 \$ de travaux dans le cadre de ce programme pour les années 2014 et 2015 conformément à la programmation déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ;

**ATTENDU QU'**à ce jour, la Municipalité n'a reçu aucun versement sur le montant de l'aide financière accordée et qu'aucun versement n'est prévu avant le printemps 2016 ;

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de contracter un emprunt temporaire en attendant le versement des sommes dues par le MAMOT dans le cadre du dit programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Marc Louis-Seize**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le directeur général à contracter, au nom de la Municipalité, un emprunt temporaire maximal de 600 000 \$ pour une période de 6 mois afin de financer temporairement les travaux réalisés dans le cadre du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Adoptée à la majorité

---

**2015-11-480      Félicitation au nouveau député fédéral d'Argenteuil-Petite-Nation**

---

**ATTENDU QUE** des élections fédérales ont eu lieu le 19 octobre dernier ;

**ATTENDU QU'**un nouveau député a été élu dans la circonscription d'Argenteuil-Petite-Nation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**  
**APPUYÉ** unanimement

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil félicite chaleureusement le nouveau député fédéral d'Argenteuil-Petite-Nation, M. Stéphane Lauzon, suite à son élection le 19 octobre dernier et lui souhaite un excellent mandat.

Adoptée à l'unanimité

---

**2015-11-481      Adoption de la politique P-ADM-3 révisée**

---

**ATTENDU QUE** la politique municipale P-ADM-3 intitulée « Remboursement des dépenses effectuées par les employés dans le cadre de leur fonction » n'a pas été révisée depuis 2006 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajuster les allocations de repas prévus à ladite politique ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Marc Louis-Seize**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte la version révisée de la politique P-ADM-3 intitulée « Remboursement des dépenses effectuées par les employés dans le cadre de leur fonction », laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

---

**2015-11-482      Participation au Programme « Changez d'air – 2016 »**

---

**ATTENDU QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**ATTENDU QUE** l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois CHANGEZ D'AIR! a connu un succès impressionnant;

**ATTENDU QUE** l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » avec l'objectif de retirer ou de remplacer 1500 vieux appareils de chauffage au bois;

**ATTENDU QU'**une remise de 100\$ dans le cas d'un retrait du vieil appareil de chauffage au bois et de 300\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offertes aux participants du programme CHANGEZ D'AIR!;

**ATTENDU QUE** le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme;

**ATTENDU QUE** la participation des municipalités est requise pour un montant de 125\$ dans le cas d'un retrait d'un vieil appareil de chauffage au bois et de 150\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

**ATTENDU QUE** les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

**ATTENDU QUE** d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme CHANGEZ D'AIR!;

**ATTENDU QUE** l'AQLPA est le gestionnaire du programme CHANGEZ D'AIR! et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

**ATTENDU QUE** le programme sera relancé le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Marc Louis-Seize**

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois CHANGEZ D'AIR! jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 5 000 \$.

Adoptée à la majorité

#### **2015-11-483      Modification de la résolution 2015-07-404**

---

**ATTENDU QUE** dans sa résolution 2015-07-404 adoptée le 6 juillet 2015, le conseil municipal a approuvé une offre d'achat de la compagnie 8298092 Canada inc. pour un terrain de 10 200 mètres carrés dans le parc d'affaires municipal pour la somme de 63 500 \$ ;

**ATTENDU QUE** les plans de la compagnie 8298092 Canada inc. ont changé et que la superficie de terrain dont ils ont besoin est légèrement moindre ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil modifie la résolution 2015-07-404 afin d'approuver l'offre d'achat de la compagnie 8298092 Canada inc. pour un terrain de 8 425 mètres carrés dans le parc d'affaires municipal (partie du lot 5 636 791) pour la somme de 52 500 \$ ;

**DE PLUS,** ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre d'achat et l'acte de vente du dit lot tel que préparer par le notaire de l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

**2015-11-484      Nomination au poste de coordonnateur à la cueillette des matières résiduelles et aux parcs**

---

**ATTENDU QUE** dans sa résolution 2015-10-466 adoptée le 5 octobre dernier, ce Conseil a créé le nouveau poste syndiqué de coordonnateur à la cueillette des matières résiduelles et aux parcs ;

**ATTENDU QUE** ledit poste a été affiché à l'interne ;

**ATTENDU QUE** M. André Brousseau a été le seul à déposer sa candidature et qu'il répond aux exigences du poste ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Marc Louis-Seize**  
**APPUYÉ** unanimement

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil nomme M. André Brousseau au poste de coordonnateur à la cueillette des matières résiduelles et aux parcs.

Adoptée à l'unanimité

**2015-11-485      Autorisation d'une dépense pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Mine**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Mine ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Prud'homme**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense de 7 000 \$ pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Mine.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32207-521 « Réparation de ponceau ».

**DE PLUS,** afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant : le poste 02-32207-521 « Réparation de ponceau » est augmenté de 2 000 \$ et le poste 02-32203-521 « Autres travaux d'entretien » est diminué du même montant.

Adoptée à la majorité

**2015-11-486      Appui à la Municipalité de Val-des-Monts**

---

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec fixe une taxe obligatoire sur les carburants;

**ATTENDU QUE** la taxe supplémentaire crée un désavantage concurrentiel pour les régions en périphérie des frontières du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-des-Monts n'est pas reconnue comme une région ressource, ces régions bénéficiant d'une réduction de la taxe;

**ATTENDU QUE** pour remédier à ce désavantage, le gouvernement du Québec octroie des subventions aux détaillants situés à l'intérieur de certaines limites frontalières avec l'Ontario (*Règlement d'application de la loi concernant la taxe sur les carburants*);

**ATTENDU QU'EN** février 2015, le gouvernement du Québec modifiait les règles d'attribution de ces subventions;

**ATTENDU QU'EN** raison de ces modifications, le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts est maintenant exclu des régions périphériques pouvant bénéficier des subventions gouvernementales sur le carburant;

**ATTENDU QUE** les détaillants et les citoyens de la Municipalité doivent maintenant subir une concurrence déloyale des régions périphériques frontalières ainsi que des régions voisines bénéficiant des subventions gouvernementales telle que la Ville de Gatineau;

**ATTENDU QUE** le pouvoir d'achat et le volume des ventes de carburant des détaillants situés sur le territoire de la Municipalité sont grandement inférieurs à ceux situés sur le territoire de la Ville de Gatineau;

**ATTENDU QU'**une grande partie de la population travaille à l'extérieur de la Municipalité – sur un territoire qui bénéficie de subventions gouvernementales sur le carburant;

**ATTENDU QUE** le Conseil s'inquiète de la viabilité des détaillants de la Municipalité et par conséquent, de la survie de certains commerçants et des conséquences économiques qui s'en suivront;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**  
**APPUYÉ** unanimement

**ET RÉSOLU QUE** Le Conseil municipal de L'Ange-Gardien appuie la Municipalité de Val-des-Monts dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec relativement à la modification du «*Règlement d'application de la loi concernant la taxe sur les carburants* » pour y inclure le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts comme bénéficiaire des subventions gouvernementales et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

---

**2015-11-487**     **Pour autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique – mise en œuvre d'un projet-pilote - utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité un protocole d'entente concernant la mise en œuvre d'un projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur, le 24 août 2015, de l'arrêté ministériel numéro 2015-08, signé par le ministre des Transports le 5 juin 2015, autorise la mise en œuvre d'un tel projet-pilote et confie à la ministre de la Sécurité publique son administration et son évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 15 avril 2014, la résolution portant le numéro 14-04-156 aux fins de demander au gouvernement du Québec de permettre aux pompiers à temps partiel de munir leurs véhicules personnels d'un gyrophare vert.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Luc Prud'homme**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre d'un projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence.

Autorise la direction générale et le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants à mettre en application toutes les clauses dudit protocole d'entente.

Adoptée à la majorité

**2015-11-488      Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Prud'homme**

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée

Il est 19h47

Adoptée à la majorité

---

Robert Goulet  
Maire

---

Alain Descarreaux  
Directeur général